

Conseil d'école n°1 - RPI Aranc/Evosges
Lundi 2 novembre 2020 à 18h30

Présents :

- **Représentants de la mairie :** Mr Guillet, Mme Varignier
- **Représentants des parents :** Mme Delrieux, Mme Lyaudet, Mme Da Silva,
- **Enseignants :** Mme Pallet, Mme Lançon, Mr Bellefin.

Excusés :

- **Inspecteur de l'éducation nationale :** Mr Massard
- **Représentants des parents :** Mme Voiturier, Mme Bellefin, Mme Mitermique
- **Représentants de la mairie :** Mr Mathieu
- **Enseignants du RASED :** Mme Niogret, Mme Zonca

Absents :

- DDEN : pas de DDEN sur le secteur.

Ordre du jour :

- Installation du Conseil d'école 2020-2021.
- Les règlements intérieurs soumis à l'approbation du conseil d'école (jointés à cette invitation).
- Bilan de la rentrée 2020-2021.
- Projets des classes.
- Points divers.

1. Installation du conseil d'école 2020-2021.

Tour de table pour la présentation des membres.

1.1. Résultats des élections de représentants de parents d'élève.

Election des représentants des parents d'élèves vendredi 9 octobre 2020.

- Ecole d'Evosges :

31 votants pour 38 inscrits. Taux de participation de 81,58%.

2 parents d'élève se sont portés candidat ; les 1 a été élu « titulaire » et 1 a été élu « suppléant »

- Ecole d'Aranc :

38 votants pour 41 inscrits. Taux de participation de 92,68%.

4 parents d'élève se sont portés candidat ; les 2 ont été élus « titulaires » et 2 ont été élus « suppléants »

1.2. Rappel des attributions du conseil d'école.

- Le conseil d'école élabore et vote le règlement intérieur de l'école.
- Le CE donne son avis sur la vie scolaire et périscolaire ;
- Le CE peut établir un projet d'organisation de la semaine scolaire ;

- Le CE doit être informé de l'utilisation des locaux scolaires hors temps scolaire et peut émettre un avis à ce sujet.
- Lorsque le projet d'école est élaboré par l'équipe pédagogique, il est présenté au conseil d'école et validé par celui-ci.
- Le CE peut exprimer un avis à propos des moyens alloués à l'école, des conditions d'intégration des enfants handicapés, de l'hygiène scolaire, de la sécurité des enfants.

Le conseil d'école établit son règlement intérieur, et notamment les modalités de ses délibérations. Peuvent ainsi voter : les représentants de parents d'élèves titulaires, le Maire, un conseiller municipal (membre de la commission scolaire), les enseignants (un vote par classe) et un Délégué Départemental de l'Education Nationale.

2. Texte soumis à l'approbation du Conseil d'Ecole : le Règlement intérieur de l'école

Les règlements intérieurs des deux écoles sont présentés.

Changement au paragraphe 1.2 pour la scolarisation obligatoire à partir de 3 ans.

VOTES : 8 POUR et 0 CONTRE

3. Bilan de la rentrée scolaire 2020-2021.

3.1. Equipe pédagogique :

- Pas de changement pour l'équipe enseignante sur les écoles d'Aranc et d'Evosges, ni pour les Atsem de l'école d'Aranc.
- Présence d'une AVS mutualisée (Auxiliaire de vie scolaire) dans la classe des CP-CE1 (lundi après-midi ; mardi matin ; jeudi après-midi ; vendredi toute la journée) et la classe d'Evosges (lundi et jeudi matins ; mardi après-midi).
- Présence d'une AVS individualisée sur l'école d'Evosges
- Le RASED (Réseau d'aide aux élèves en difficulté) est composée d'une psychologue scolaire, Marie-Cécile NIOGRET, et d'une maîtresse E (à dominante pédagogique), Carine ZONCA.

3.2. Les effectifs.

ARANC				EVOSGES	
TPS	2 (non admis)	CP	7	CE2	6
PS	6			CM1	7
MS	2	CE1	6	CM2	7
GS	7				
Total classe	15	13		20	
Total école	28				
Total RPI	48				

3.3. Mise en place du protocole sanitaire COVID-19 :

Accueil de tous les élèves depuis le 1er septembre 2020 dans le respect du protocole sanitaire :

- Les parents s'engagent à ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez leur enfant ou chez un membre de leur famille.

- Dans les espaces clos, la distanciation physique est préconisée si elle est matériellement possible. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

- Le lavage des mains est régulier. Il a lieu avant chaque entrée et sortie de classe, avant chaque repas, après être allé aux toilettes. Votre enfant devra également se laver les mains à son domicile avant et après l'école.

- Le port du masque est obligatoire pour les enfants dès la classe de CP (en espace clos et en espace extérieur) depuis le 2 novembre. Le masque est fourni par les parents.

- Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont réalisées au minimum une fois par jour. Pour les surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans les salles, le nettoyage et la désinfection de ces points sont réalisés plusieurs fois par jour. L'aération des locaux est réalisée avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations et à la pause méridienne (au minimum 15 minutes à chaque fois).

- Toutes personnes extérieures à l'école devant y entrer devront porter un masque et se désinfecter les mains.

- Pour les parents d'élèves de maternelle, il est possible d'accueillir un parent par enfant dans la classe avec le port du masque. Les élèves de CP-CE1 sont accueillis dans la cour de l'école.

- Devant l'école, il vous est demandé de garder au maximum une distanciation physique (au moins un mètre) et de porter un masque (arrêté préfectoral imposant le port du masque dans un rayon de 50 m autour des établissements scolaires). L'entrée à l'école se fait de manière échelonnée (un enfant à la fois au portail) afin d'éviter les attroupements.

- Pour les sorties de classes, les CP-CE1 sortent par le hall de la mairie et les élèves de maternelle sortent par la cour de l'école (portail).

- Les classes de l'école d'Aranc utilisent la salle polyvalente pour les séances d'EPS qui ne peuvent se faire en extérieur. Le nettoyage du sol est réalisé au moins une fois par jour par la mairie d'Aranc.

- A la cantine et à la garderie, les deux groupes classes ne sont pas mélangés.

4. Les projets des classes.

4.1 Projets communs aux classes de l'école d'Aranc

Projet cinéma :

- Participation des 3 classes à l'action « école et cinéma » : trois projections de films adaptés à l'âge des enfants (une projection par trimestre).

Sortie scolaire : Le moulin de Pont des vents (Montfleury) : Suite au projet 2019 de la classe des maternelles du blé au pain. Cette sortie financée par le sou des écoles s'est très bien déroulée.

Fresque sur panneaux de bois pour la cour de l'école : Sur le thème de l'abstrait ils seront renouvelés régulièrement.

4.2 Projets classe d'Evosges :

- Cinq courts métrages provenant du Festival du film de Bourg en Bresse. Lien numérique (dessin animé, stock motion, court métrage...)
- Possibilité suivant disponibilité du site et selon les mesures sanitaires visite de Montcornelle.

5. Points divers :

Hommage des deux écoles à Samuel Paty en présence des élus de la commune :

- lecture de la lettre de Jean Jaurès aux instituteurs et aux institutrices du 15 janvier 1888
- minute de silence en hommage à Samuel Paty

Cantine : changement de prestataire depuis le 1er septembre 2020. Contrat d'un an avec H3S. Pour précision, H3S a été le seul prestataire à accepter l'appel d'offre.